

Décision

Générale

colonial

Décision n° 908 2 décembre 1941

n° 908 2

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 décembre 1941

Numéro JO

n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro

31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Un témoignage de satisfaction est accordé à l'adjudant-chef Mattéi, du bataillon de marche n° 3. pour le motif suivant : « Depuis plus de quatre ans a provoqué l'admiration de tous ceux qui l'ont employé — chefs civils et militaires — pour son travail, son zèle. son dévouement, alliés à une grande modestie. » Chargé. à partir de 1937. de travaux de route importants sur la route Djibouti frontière d'Ethiopie. y a déployé de belles qualités d'intelligence, d'activité et une compétence remarquable tant dans la réfection que dans la construction de nouveaux tronçons et de petits ouvrages d'art. » Malgré un climat très pénible, s'est dépensé sans compter, s'imposant par l'exemple à 250 coolies somalis difficiles à commander. au milieu desquels il a toujours campé, seul Européen, dans des régions désertiques, privées d'eau sur de grandes distances. » Sur la route de l'Arta a obtenu des résultats également magnifiques d'équipes militaires gagnées à sa confiance et chez lesquelles sa manière de commander a toujours provoque l'esprit de t rival. » Sous-officier d'élite. »